

**Mairie de Thonon-les-Bains**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 20 novembre 2023**

mis en ligne le 14/12/2023

**CM20231120-20**

**Budget Principal – Décision modificative n°2 – 2023**

Monsieur TERRIER, Maire Adjoint en charge des finances, de la commande publique, du suivi des délégations de service public et de l'évaluation des politiques publiques, expose :

Les crédits ouverts à certains chapitres du budget principal de l'exercice 2023 sont à réajuster pour permettre le règlement des opérations engagées.

Ces ajustements sont effectués dans les sections de fonctionnement et d'investissement dans le respect de leur équilibre respectif.

**En recettes de fonctionnement**, les montants budgétés à l'intérieur de certains chapitres sont modifiés comme suit :

**Chapitre 042 « Opérations d'ordre »** : concerne les travaux en régie permettant de transférer en dépenses d'équipement le travail des agents et les achats de fournitures lorsqu'ils réalisent une immobilisation. Une enveloppe de 50 K€ est prévue (équilibré avec l'investissement).

**En dépenses de fonctionnement**, les montants budgétés à l'intérieur de certains chapitres sont modifiés comme suit :

**Chapitre 012 « Charges de personnel »** : par prudence, une instauration de l'indemnité de résidence est provisionnée en décembre 2023.

**Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »** : complément d'inscription de 35 K€ pour les créances éteintes.

**Chapitre 014 « Atténuation de produits »** : deux crédits sont à reprendre : 370 K€ prévus pour le FPIC car absence de prélèvement intercommunal en 2023 et 135 K€ de prélèvement SRU.

**Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement »** : le virement à la section d'investissement est en conséquence augmenté de 320 000 €.

**FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Dépenses	Recettes
65	35 000,00	
012	200 000,00	
014	-505 000,00	
042		50 000,00
023	320 000,00	
<b>Total général</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>



## VILLE DE THONON-LES-BAINS

### Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

-----  
Séance du 20 novembre 2023  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le quatorze novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni dans le nouvel espace de conférences de l'Excelsior, Place Henry Bordeaux, à Thonon-les-Bains, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Emmanuelle VUATTOUX (jusqu'à 22h17), M. Michel ELLENA, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickaël MAQUAIRE, Mme Johanna LEROY, M. Osman ATES, M. Richard BAUD, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Franck DALIBARD, M. Arnaud BERAST (arrivée à 19h40), Mme Astrid BAUD-ROCHE.

Absents excusés :

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Brigitte MOULIN	à	M. Gérard BASTIAN
Mme Emmanuelle VUATTOUX (à partir de 22h17)	à	M. René GARCIN
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
Mme Deborah VERDIER	à	Mme Katia BACON
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Jean-Baptiste BAUD
M. Jean-Louis ESCOFFIER	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Mme Nicole JAILLET.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

**En recettes d'investissement**, les montants budgétés à l'intérieur de certains chapitres sont modifiés comme suit :

**Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement »** : le virement n'étant pas réalisé, la dépense de 320 000 € inscrite en dépense de fonctionnement est à reprendre en recette d'investissement.

**Chapitre 13 « Subventions d'investissement »** : Après l'attribution du CDAS 2023 et des diverses subventions notifiées, le chapitre est revu à la hausse de + 904 333,59 €.

**Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »** : la présente décision modificative conduit dans son équilibre à diminuer l'enveloppe d'emprunt de - 2 142 700,85 €.

Sont par ailleurs prévus des crédits équilibrés en dépenses et recettes à l'article 16449 pour un montant de 5 000 000 € afin de permettre les opérations de gestion de trésorerie.

**En dépenses d'investissement**, les montants budgétés à l'intérieur de certains chapitres sont modifiés comme suit :

**Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »** : L'ajustement global des crédits sur les diverses opérations conduit à une réduction de l'enveloppe budgétée de - 142 850 €.

**Chapitre 204 « Subventions d'équipement versées »** : un ajustement de 20 K€ est à prévoir pour le Plan façades.

**Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »** : L'ajustement global des crédits sur les diverses opérations conduit à une réduction de l'enveloppe budgétée de - 845 517,26 €.

**Chapitre 040 « Opérations d'ordre »** : concerne les travaux en régie. Une enveloppe de 50 K€ est prévue (équilibré avec le fonctionnement).

#### INVESTISSEMENT

Chapitre	Dépenses	Recettes
13		904 333,59
Article 16449	5 000 000,00	5 000 000,00
16	-2 142 700,85	
20	-142 850,00	
21	-845 517,26	
204	20 000,00	
021		320 000,00
040	50 000,00	
<b>Total général</b>	<b>4 081 632,74</b>	<b>4 081 632,74</b>

Il est proposé au Conseil Municipal :


- D'ADOPTER la décision modificative n°2 au Budget Principal 2023 réajustant les crédits de la section de fonctionnement et d'investissement.

L'intégralité des ajustements est détaillée dans l'annexe jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 32 pour et 7 abstentions (Monsieur J.B. BAUD, Madame PARRA D'ANDERT, Monsieur BARNET, Madame GUIGNARD-DETRUCHE, Monsieur J.B. BAUD porteur du pouvoir de Monsieur GRANDO, Madame BAUD-ROCHE, Madame BAUD-ROCHE porteur du pouvoir de Monsieur ESCOFFIER), les propositions présentées.

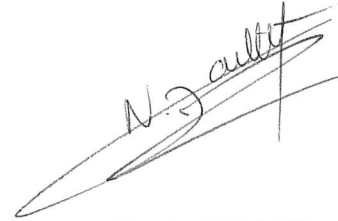
Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON

La secrétaire de séance,



Nicole JAILLET

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

Annexe à la délibération du Conseil Municipal

**Décision Modificative n°2**

**BUDGET PRINCIPAL - Balance détaillée**

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>			<b>DM</b>		<b>Commentaires</b>
<b>Chap.</b>	<b>Nomencl.</b>	<b>Art.</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
65	014	6542	35 000,00		Complément de crédit créances éteintes
012	0207	64111	200 000,00		Frais de personnel - Provision
042	0207	722		50 000,00	Inscription de crédit valorisation des travaux en régie 2023
014	014	739223	-370 000,00		Restitution de crédit - Pas de prélèvement FPIC en 2023
014	014	739115	-135 000,00		Restitution de crédit - Pas de prélèvement loi SRU en 2023
023	014	023	320 000,00		Autofinancement complémentaire
<b>TOTAL</b>			<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	

INVESTISSEMENT			DM		Commentaires
Chap.	Nomencl.	Art.	Dépenses	Recettes	
21	820	2112	-845 517,26		Restitution crédit acquisitions foncières d'opportunité
20	8241	2031	-142 850,00		Restitution crédit étude urbanisme
204	72	20422	20 000,00		Complément de crédit subventions plan façades : travaux de toiture 5 rue des pêcheurs (15 K€) et ravalement obligatoire 16 rue de Naples (4 K€)
16	014	16449	5 000 000,00		Ajustement du crédit emprunt revolving opération afférentes option tirage ligne de trésorerie
16	014	16449		5 000 000,00	Ajustement du crédit emprunt revolving opération afférentes option tirage ligne de trésorerie
040	0207	2313	50 000,00		Inscription de crédit valorisation des travaux en régie 2023
13	0207	1323		-500 000,00	Ajustement des crédits suite à répartition du CDAS 2023 - Fonds Genevois
13	411	1313		60 000,00	Inscription de crédit subvention CDAS 2023 - Rénovation éclairage des équipements sportifs
13	412	1313		20 000,00	Inscription de crédit subvention CDAS 2023 - Réalisation d'un agospace
13	522	1323		37 000,00	Inscription de crédit subvention CDAS 2023 - Réfection de la toiture de la maison de quartier de Vongy
13	8210	1323		80 000,00	Inscription de crédit subvention CDAS 2023 - Embellissement du square Aristide Briand
13	822	1323		100 000,00	Inscription de crédit subvention CDAS 2023 - Réaménagement avenue d'Evian
13	8241	1328		327 196,59	Inscription de crédit subvention Etat de Genève - Passerelle de la Gare
13	414	1311		41 633,00	Inscription de crédit subvention Etat - création de 3 aires de street Workout
13	64	1323		116 504,00	Inscription de crédit subvention CAF - création d'une maison d'Assistants Maternelles
13	0204	1321		200 000,00	Inscription de crédit subvention DSIL - construction d'un Centre Technique Municipal
13	3241	1321		350 000,00	Inscription de crédit subvention Etat Fonds Vert - Réhabilitation de l'ancien Casino
13	8331	1321		72 000,00	Inscription de crédit subvention Etat Fonds Vert -1 Vie, 1 arbre
021	014	021		320 000,00	Autofinancement complémentaire
16	014	1641		-2 142 700,85	Réajustement enveloppe emprunts 2023
<b>TOTAL</b>			<b>4 081 632,74</b>	<b>4 081 632,74</b>	